

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE WINDSOR**

Le 8 septembre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Windsor tenue le 8 septembre 2026 à 19 h, à la salle du Conseil de l’hôtel de ville, 11 rue Saint-Georges, Windsor.

Sont présents : les conseillères et conseillers Annie Lussier, André Nadeau, Mélanie Mainville, Daniel Pelletier, Marie-Claude Tardif, Solange Richard.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaétan Graveline.

Sont aussi présents : Émilie Boulet, ainsi que le directeur général et assistant-greffier, Bruno Vachon.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, le maire déclare l’ouverture de la séance à 19 h.

2026-09-190

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

ATTENDU l’ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ordre du jour – Adoption**
- 3. Procès-verbaux – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Comités**
- 6. Période de questions**
- 7. Administration**
 - 7.1 Liste des chèques préapprouvés**
 - 7.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**
 - 7.2.1 Aucun
 - 7.3 Ententes, contrats et mandats**
 - 7.3.1 Contrat TP-2026-04 – Services d'un électricien
 - 7.3.2 Contrat TP-2026-61 – Services professionnels pour l'élaboration d'un PGA-Eau
 - 7.3.3 Lancement d'appel d'offres – Autorisation

7.4 Ressources humaines

7.4.1 Embauche – Commis à la bibliothèque (Occasionnel)

7.4.2 Mutation de poste – Opérateur / Voirie

7.4.3 Mutation de poste – Journalier (Travaux publics)

8. Direction générale et Communication

8.1 Aucun

9. Finances et Trésorerie

9.1 Contributions financières

10. Greffe et Affaires juridiques

10.1 Quittances diverses

11. Travaux publics et Hygiène du milieu

11.1 Aucun

12. Loisirs, Culture et Vie communautaire

12.1 Aucun

13. Gestion du Territoire et de l'Environnement

13.1 Club de motoneige Harfang de l'Estrie – Traverse de motoneiges

13.2 Chevaliers de Colomb – Barrage routier / Guignolée

13.3 Domaine public – Demandes d'utilisation

14. Sécurité publique

14.1 Aucun

15. Législation – Avis de motion / Règlements

15.1 Règlement 523-2026 (Modifiant le règlement général) – Adoption

16. Développement économique

16.1 Aucun

17. Affaires nouvelles

17.1 Aucun

18. Levée de la séance

Il est

Proposé par Marie-Claude Tardif

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉ

3. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 du Conseil a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que l'assistant-greffier est dispensé d'en faire lecture ;

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Bruno Vachon, fait la lecture du bordereau de correspondance et le dépose au conseil municipal.

5. COMITÉS

Accueil : la conseillère Marie-Claude Tardif résume les réunions du 12 août et du 1^{er} septembre 2026.

Travaux publics : le conseiller André Nadeau résume la réunion du 26 août 2026.

Trans-Appel : la conseillère Mélanie Mainville résume la réunion du 27 août 2026.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Yolande Côté déplore le manque de service de transport collectif et adapté. Elle donne son appréciation sur les états financiers de Trans-Appel. Elle fait savoir son désaccord avec la fusion des 2 sociétés de transport (Val-des-Sources et Val-Saint-François).

Monsieur Jean-Luc Dion demande un droit de passage sur un terrain de la Ville sur la rue des Sources. Le Conseil refuse d'accorder ce droit de passage et propose de lui vendre le terrain. Le directeur général propose à M. Dion de déposer une offre d'achat.

7. ADMINISTRATION

2026-09-192 7.1 LISTE DES CHÈQUES PRÉAPPROUVÉS

ATTENDU la liste des dépenses pour la période du 2026/08/07 au 2026/09/03 préautorisées en vertu du *Règlement 423-2020 concernant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ;

Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE ladite liste au montant de **805 517,26 \$** (fonds d'administration) soit déposée et approuvée, le tout en conformité avec l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

7.2 DÉCOMPTES PROGRESSIFS, FACTURES ET DÉPENSES DIVERSES

N/A

7.3 ENTENTES, CONTRATS ET MANDATS

2026-09-193 7.3.1 CONTRAT TP-2026-04 – SERVICES D'UN ÉLECTRICIEN

TP-2026-04

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation ~~TP-2025-04~~ pour les services d'un électricien pour l'entretien, la réparation et le remplacement des installations électriques à la Ville de Windsor ;

ATTENDU QUE la Ville recevait les soumissions suivantes dans le délai prévu :

	2026		2027	
Soumissionnaire	Prix (Avant taxes)	Prix (Taxes incluses)	Prix (Avant taxes)	Prix (Taxes incluses)
Les Entreprises SLE inc.	28 064,00 \$	32 266,58 \$	51 880,00 \$	59 649,03 \$
ECE Électrique inc.	36 464,00 \$	41 924,49 \$	72 550,40 \$	83 414,83 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de *Les Entreprises SLE inc.* au montant de 28 064 \$, taxes en sus pour 2026 et de 51 880 \$ taxes en sus pour 2027 ;

Il est
Proposé par André Nadeau
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal accorde à *Les Entreprises SLE inc.* le contrat TP-2026-04 pour les services d'un électricien pour l'entretien, la réparation et le remplacement des installations électriques à la Ville de Windsor au montant de **28 064 \$**, taxes en sus, pour 2026 et de **51 880 \$** taxes en sus, pour 2027.

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2026-09-194 **7.3.2 CONTRAT TP-2026-61 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PGA-EAU**

- ATTENDU l'appel d'offres public TP-2026-61 pour le projet Services professionnels pour l'élaboration d'un PGA-Eau ;
- ATTENDU QUE la Ville recevait les soumissions ci-dessous dans le délai prévu ;
- ATTENDU QU' une des soumissions a été écartée, n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 % ;
- ATTENDU QU' une des soumissions a été écartée pour irrégularité ;
- ATTENDU QUE trois des soumissionnaires ayant soumis des montants beaucoup plus élevés que l'estimation pour ce projet, aucun d'entre eux n'aurait été retenu s'il avait obtenu le premier rang ;

Soumissionnaire	Rang	Prix (avant taxes)
GIDexperts inc.	1	64 700 \$
OOInfrasolutions inc.	-	-
Tetra Tech QI inc.	4	143 150 \$
Aqua Data inc.	3	124 336 \$
Pluritec inc.	5	213 030 \$
Maxxum Gestion d'actifs inc.	2	86 375 \$

- ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de *GIDexperts inc.* au montant de 64 700 \$, taxes en sus ;

*Il est
Proposé par Annie Lussier
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

- QUE le conseil municipal accorde à *GIDexperts inc.* le contrat TP-2026-61 au montant de **64 700 \$**, taxes en sus, pour le projet Services professionnels pour l'élaboration d'un PGA-Eau, le tout sous réserve de l'obtention de tous les certificats, autorisations nécessaires.
- QUE le conseil municipal autorise monsieur Gaétan Graveline, maire, et monsieur Bruno Vachon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.
- QUE cette dépense soit payable via la subvention TECQ 2024-2028.

ADOPTÉ

2026-09-195 **7.3.3 LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES – AUTORISATION**

*Il est
Proposé par André Nadeau
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, le lancement des appels d’offres suivants :

TP-2026-25 Fourniture et transport de chlorure de sodium (sel de déglacage).

ADOPTÉ

7.4 RESSOURCES HUMAINES

2026-09-196 **7.4.1 EMBAUCHE – COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE (OCCASIONNEL)**

ATTENDU la vacance au poste de Commis à la bibliothèque (occasionnel) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

ATTENDU la publication d’un appel de candidatures pour le poste et la réception de plusieurs candidatures ;

ATTENDU la recommandation du directeur général concernant l’embauche de madame Julie Rivard pour combler le poste vacant ;

ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;

*Il est
Proposé par Marie-Claude Tardif
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise l’embauche de madame Julie Rivard à titre de Commis à la bibliothèque (occasionnel) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

QUE cette embauche soit effective en date du 26 août 2026, à titre de salariée à l’essai en vue de devenir Commis à la bibliothèque (occasionnel).

QUE madame Rivard soit assujettie à une période d’essai de cent trente (130) jours réellement travaillés, conformément à l’article 4.01 f) de la convention collective en vigueur.

QUE le taux horaire soit fixé à 85 % du taux horaire maximal établi pour la fonction, les autres conditions de travail étant fixées par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2026-09-197

7.4.2 MUTATION DE POSTE – OPÉRATEUR / VOIRIE

- ATTENDU la requalification d'un poste « opérateur / réseau » en poste « opérateur / voirie » (permanent, temps plein) ;
- ATTENDU QUE le membre du personnel matricule no 410117 souhaite être affecté à ce poste ;
- ATTENDU QUE le comité de sélection recommande son affectation à ce poste ;
- ATTENDU QUE cette nouvelle affectation n'aura aucune incidence sur son ancienneté qui se continue comme si ce membre du personnel était affecté à son ancien poste ;
- ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;

*Il est
Proposé par André Nadeau
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

- QUE le conseil municipal autorise l'affectation du membre du personnel matricule no 410117 à titre d'« opérateur / voirie » (permanent, temps plein).
- QUE cette nouvelle affectation soit effective en date du 1^{er} juin 2026.
- QUE cette nouvelle affectation n'ait aucune incidence sur son ancienneté qui se continue comme si ce membre du personnel était affecté à son ancien poste.
- QUE le taux horaire soit fixé à 100 % du taux horaire maximal établi pour la fonction, les autres conditions de travail étant fixées par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2026-09-198

7.4.3 MUTATION DE POSTE – JOURNALIER (TRAVAUX PUBLICS)

- ATTENDU la requalification d'un poste « opérateur / voirie » en poste « journalier » (permanent, temps plein) ;
- ATTENDU QUE le membre du personnel matricule no 310062 souhaite être affecté à ce poste ;
- ATTENDU QUE le comité de sélection recommande son affectation à ce poste ;
- ATTENDU QUE cette nouvelle affectation n'aura aucune incidence sur son ancienneté qui se continue comme si ce membre du personnel était affecté à son ancien poste ;
- ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

- QUE le conseil municipal autorise l'affectation du membre du personnel matricule no 310062 à titre de « journalier » (avec classe 3) au Service des travaux publics (permanent, temps plein).
- QUE cette nouvelle affectation soit effective en date du 8 septembre 2026.
- QUE cette nouvelle affectation n'ait aucune incidence sur son ancienneté qui se continue comme si ce membre du personnel était affecté à son ancien poste.
- QUE le taux horaire soit fixé à 100 % du taux horaire maximal établi pour la fonction, les autres conditions de travail étant fixées par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

8. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

N/A

9. FINANCES ET TRÉSORERIE

2026-09-199 9.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal de Windsor autorise ou ratifie :

La dépense de **300 \$** pour l'achat de 4 billets pour le souper-bénéfice « Du bonheur en bouche » à la *Municipalité de Saint-Claude* ;

La dépense de **500 \$** à titre de contribution financière à la réalisation de la 46^e édition du Gala du Mérite sportif de l'Estrie du *Conseil Sport Loisir de l'Estrie* (poste budgétaire 02-710-00-494).

ADOPTÉ

10. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-09-200 10.1 QUITTANCES DIVERSES

ATTENDU la liste des quittances présentée aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la signature de toute quittance dans cette liste ainsi que les dépenses associées dont le montant global est de **948,54 \$**.

ADOPTÉ

11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

N/A

13. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

2026-09-201 13.1 CLUB DE MOTONEIGE HARFANG DE L'ESTRIE – TRAVERSE DE MOTONEIGES

ATTENDU QUE le *Club de motoneige Harfang de l'Estrie* sollicite l'autorisation du conseil municipal pour les traverses de motoneiges habituelles sur le territoire de la Ville pour l'hiver 2026-2027 ;

ATTENDU QUE les traverses sur le territoire de la Ville de Windsor sont inchangées par rapport à l'année précédente :

Rue des Prés, près de l'entrée du centre d'assainissement des eaux ;

Rue Bourbeau ;

Rue Vertu ;

Rue du Souvenir ;

Il est

Proposé par André Nadeau

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal accorde au *Club de motoneige Harfang de l'Estrie* le droit de passage aux traverses ci-dessus énumérées pour l'hiver 2026-2027, à la condition qu'il transmette à la Ville son certificat d'assurances couvrant cette période.

ADOPTÉ

2026-09-202 13.2 CHEVALIERS DE COLOMB – BARRAGE ROUTIER / GUIGNOLÉE

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE les membres du conseil de la Ville de Windsor tiennent un barrage routier à l'intersection de la 5^e Avenue et la rue Saint-Georges dans le cadre de *la Guignolée* qui se tiendra le samedi 21 novembre 2026, entre 10 h et midi.

QU' il est de la responsabilité de la Ville de Windsor de s'assurer que la *Sûreté du Québec* et le *ministère des Transports du Québec* soient avisés de cet événement pour les mesures de sécurité.

ADOPTÉ

2026-09-203 **13.3 DOMAINE PUBLIC – DEMANDES D'UTILISATION**

*Il est
Proposé par Annie Lussier
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise :

Le passage, sur le territoire de la Ville, du « Relais des pompiers 2026 » de la *Fondation québécoise des pompiers pour les grands brûlés* le 13 septembre 2026, selon le plan soumis et aux conditions habituelles pour un tel événement ;

L'utilisation des terrains du Centre J.-A.-Lemay (stationnement et bloc sanitaire inclus), de même que certains sentiers de la Poudrière, par le *Réseau du sport étudiant du Québec* (RSEQ), pour la tenue de leur championnat régional de cross-country se déroulant le samedi 10 octobre 2026, de 8 h à 12 h.

QUE le cas échéant :

Les organisateurs de cet événement soient responsables d'obtenir du *ministère du Transport du Québec*, tout permis d'événement spécial qui serait requis et de transmettre une copie du plan du trajet utilisé lors l'événement à la Ville ainsi qu'à la *Sûreté du Québec* et de mettre en place toute mesure requise par la nature et l'ampleur de l'activité pour assurer la sécurité des participants et du public ;

Les organisateurs de cet événement soient responsables d'obtenir tout permis d'événement spécial et assurances qui seraient requis et de mettre en place toute mesure requise par la nature et l'ampleur de l'activité pour assurer la sécurité des participants et du public.

ADOPTÉ

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE
N/A

15. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2026-09-204 **15.1 RÈGLEMENT 523-2026 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL) – ADOPTION**

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt concernant le Règlement 523-2026 ont régulièrement été donnés au cours de la séance du Conseil du 10 août 2026 ;

ATTENDU QUE l'assistant-greffier a pris les démarches nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu le règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 523-2026
(*Règlement modifiant le Règlement général no 430-2021 afin
d'instituer un régime de vignettes*).

ADOPTÉ

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N/A

17. AFFAIRES NOUVELLES

N/A

2026-09-205 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est
Proposé par Annie Lussier
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19 h 36.

ADOPTÉ

Gaétan Graveline
Maire

Bruno Vachon
Directeur général et assistant-greffier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles aux fins pour lesquelles les dépenses décrites à l'intérieur de ce procès-verbal sont projetées par le conseil municipal.

Émilie Boulet, trésorière